



Wallonie

ANNEXE 26

Messancy

Province de LUXEMBOURG
Arrondissement d' ARLON
Commune de MESSANCY

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'Administration communale de Messancy ayant son siège à 6780 Messancy, rue Grande, n°100.

Les terrains concernés sont situés à 6780 Messancy et Turpange (complexe du lac de Messancy et site « Cora ») cadastrés Messancy, Division 1, Section A, n^{os} 315 H, 322 E, 252 B, 252 C, 350 A, 478/3, 322 G, 345 A, 201 A, 201 D, 196 B, 245, 250 C, 201 E, 243 D, 1272 F et section D, n° 120 N2.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Création d'une liaison cyclo-piétonne Messancy-Turpange.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV. 41, alinéa 4 du Code du Développement Territorial et du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, rue Grande n°100 à 6780 Messancy :

- Les jours ouvrables de 8h15 à 12h et de 13h15 à 16h30 (*)
- Le samedi de 9h à 11h

Date d'affichage: **12.10.2020**

L'enquête publique est ouverte le 19.10.2020 et clôturée le 17.11.2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Rue Grande 100 à 6780 Messancy
- par courrier électronique à l'adresse suivante: urbanisme@messancy.be
- remises à Mme Briol C., Mme Gaul W. ou M. Vilfroy J. - Service Urbanisme, Rue Grande 100 à 6780 Messancy

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période, sur rendez-vous, auprès de Mme Briol C., Mme Gaul W. ou M. VILFROY J – 063/44.01.23-26 ou 063/24.52.98.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17.11.2020 à 16h à l'Hôtel de Ville, Service Urbanisme.

Le Directeur général,
(s) WAGNER B.

Le Bourgmestre,
(s) KIRSCH R.

(*)

Fermé au public le mardi matin, mercredi matin et jeudi matin

Mercredi après-midi : uniquement sur **RDV**